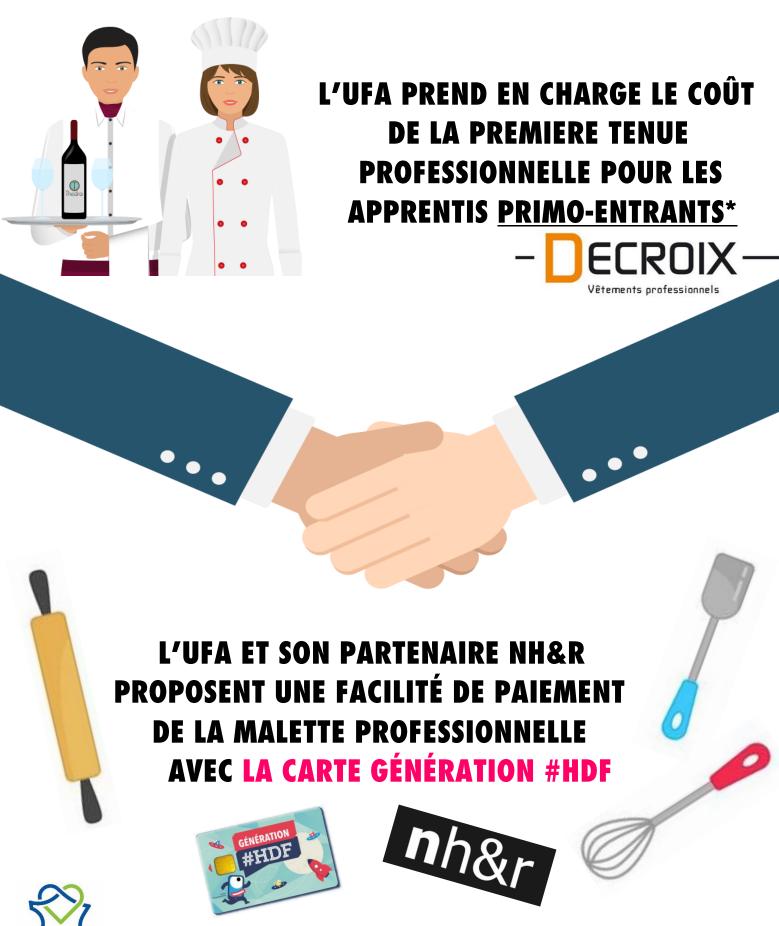
Les partenariats de l'UFA Notre-Dame de la Providence pour l'équipement professionnel des apprentis







Pour bénéficier de la prise en charge du coût de la première tenue professionnelle, je dois :

- Être apprenti primo-entrant
- Remplir le bon de commande fourni par l'UFA et le rendre complété au secrétariat d'accueil
- Joindre un chèque de caution du montant de la tenue à votre bon de commande afin que l'UFA puisse passer votre commande auprès du fournisseur
- Dès que la période d'essai prévue par le contrat d'apprentissage est écoulée, et si l'apprenti est toujours en emploi, le chèque de caution est restitué (dans le cas contraire : rupture de contrat ou arrêt de la formation avant la fin de la période d'essai, le chèque est encaissé)
- La tenue professionnelle est livrée directement à l'UFA et remise à l'apprenti contre signature



Pour commander ma mallette professionnelle auprès de NH&R, je dois :

- Remplir le bon de commande fourni par l'UFA et le rendre complété au secrétariat de vie scolaire
- Choisir l'option de paiement : chèque, espèces ou Carte Génération #HDF, l'UFA se charge de transmettre les commandes et le paiement au fournisseur
- La mallette professionnelle est livrée directement à l'UFA et remise à l'apprenti contre signature